DERU2 : PENSER LA MODERNISATION DES STATIONS D'ÉPURATION AVEC UNE VISION GLOBALE

La mise en œuvre de la nouvelle Directive des Eaux Résiduaires Urbaines (DERU2) va conduire à des projets de modernisation importants qui ne se limitent pas qu'à l'ajout de nouveaux traitements. Chaque choix technique va avoir des conséquences sur l'ensemble de la station. Ainsi, pour éviter des surcoûts, des adaptations ultérieures ou des performances dégradées, les projets doivent être pensés dans leur globalité dès le départ.

POUR CELA, LE SYNTEAU PRÉCONISE 4 ACTIONS CLÉS

1. DONNER AUX COLLECTIVITÉS LA VISIBILITÉ NÉCESSAIRE

Les projets DERU2 mobiliseront des moyens financiers, des équipes et des capacités d'ingénierie sur plusieurs années. La priorité est donc de clarifier rapidement les exigences de la DERU2 : calendrier, transposition nationale, zones sensibles et zones à enjeux micropolluants dès juillet 2027. Sans cette visibilité, les études et les investissements risquent d'être retardés.

→ ENJEU **Permettre aux collectivités d'anticiper et d'investir sans incertitude réglementaire.**

2. PRÉVOIR L'ORDRE DES TRAVAUX POUR GARANTIR PERFORMANCE DES TRAITEMENTS ET PÉRENNITÉ DES INSTALLATIONS

Les différentes étapes de traitement sont interdépendantes. Un choix réalisé en amont peut modifier le fonctionnement et le dimensionnement des étapes suivantes.

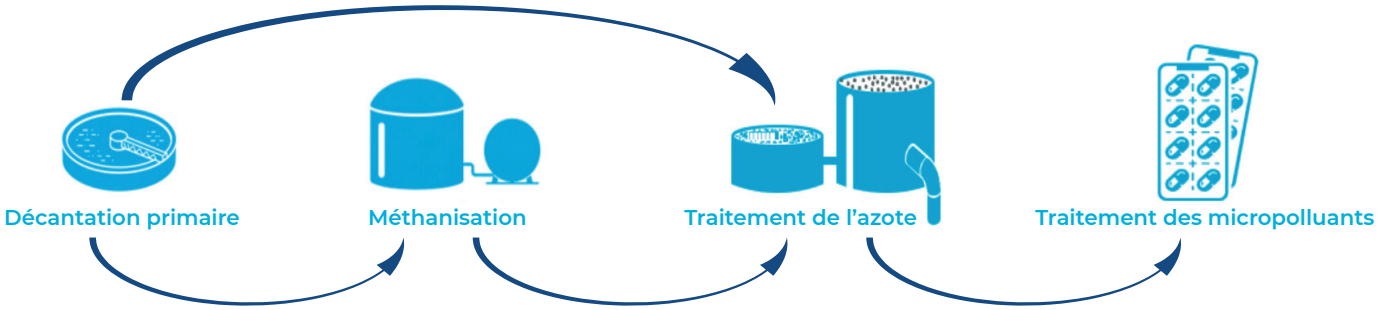

L'installation de décanteurs primaires va avoir un **impact** sur la capacité des méthaniseurs et le dimensionnement du traitement de l'azote.

Les retours de méthanisation vont générer des **retours riches en azote** qui vont impacter la file de traitement de l'azote.

Un traitement biologique très poussé est **indispensable** pour que le traitement des micropolluants soit efficace.

Toutes les stations n'ont pas vocation à intégrer une décantation primaire ou une méthanisation. Mais, lorsqu'elles sont pertinentes, ces solutions doivent être envisagées dès la conception pour garantir une approche globale de la station et contribuer à la neutralité énergétique.

L'ordre des travaux doit donc être défini en fonction du rôle et des objectifs de chaque station, en cohérence avec la stratégie énergétique et territoriale de la collectivité.

→ ENJEU **Éviter qu'une décision prise aujourd'hui ne complique ou ne renchérisse les étapes suivantes.**

Synteau
LES CONCEPTEURS ET CONSTRUCTEURS DU TRAITEMENT DE L'EAU

3. ANTICIPER LES BESOINS AU-DELÀ DE LA SEULE CONFORMITÉ

La mise en conformité DERU2 peut être l'occasion de préparer les usages et les besoins de demain.

- **La réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** peut être envisagée facilement après un traitement des micropolluants, lorsque les usages locaux (arrosage d'espaces verts, nettoyage urbain, irrigation agricole, etc.) s'y prêtent, et sous réserve que la réduction des rejets vers le milieu récepteur ne dégrade ni la qualité des masses d'eau ni la biodiversité.
- **La récupération du phosphore et de l'azote** peut être étudiée selon la filière boues existante ou envisagée. Par exemple : la récupération de struvite sur les retours de digestion ou celle du phosphore à partir des cendres d'incinération.
- **La réduction des volumes de boues** par la méthanisation et, lorsque c'est pertinent, la mutualisation des boues de stations voisines pour augmenter la production de biométhane, permettent de **minimiser les coûts de transport** et de **générer des recettes additionnelles** pour la collectivité tout en contribuant **à l'objectif national de neutralité énergétique.**

→ ENJEU **Faire des stations de traitement des eaux usées des producteurs de ressources utiles à leurs territoires.**

4. MAÎTRISER LES COÛTS ET LES DÉLAIS PAR UNE PROGRAMMATION D'ENSEMBLE

Concevoir les évolutions séparément conduit souvent à multiplier les études, les marchés, les chantiers et les interruptions d'exploitation.

À l'inverse, une vision d'ensemble permet de prévoir dès l'origine les futurs équipements, les raccordements, les besoins électriques et les adaptations hydrauliques.

Lorsque cela est pertinent, regrouper les travaux permet également de réduire les coûts, les délais et les périodes éventuelles de dérogation temporaire aux normes de rejet.

→ ENJEU **Construire une seule fois ce qui doit l'être, plutôt que modifier plusieurs fois une station déjà modernisée.**

LE MESSAGE DU SYNTEAU

LA RÉUSSITE DE LA DERU2 REPOSE SUR DEUX CONDITIONS :

1. **Donner dès 2027 aux collectivités une vision claire des exigences et du calendrier afin qu'elles puissent lancer leurs études et programmer leurs investissements.**

2. **Privilégier une conception d'ensemble des projets de modernisation au niveau des territoires et de chaque station, en tenant compte de l'interaction entre les différentes étapes de traitement, des besoins futurs pertinents et des opportunités d'optimisation des coûts et des délais en réalisant les travaux en une seule opération.**

Anticiper dès la conception permet de faire les bons choix techniques, économiques et énergétiques pour les décennies à venir.

A PROPOS DU SYNTEAU. Le Synteau, Syndicat national des entreprises du traitement de l'eau, est une association professionnelle qui rassemble des entreprises de toutes tailles spécialisées dans la conception et la construction d'installations de traitement de l'eau. Le Synteau, membre de l'UIE (Union nationale des industries et entreprises de l'eau), fédère ses adhérents autour de projets communs et assure leur représentation auprès des institutions publiques et privées, tant aux niveaux français qu'européen.

CONTACT : Florent Boulier I Tél : 01 45 63 70 91 I f.boulier@french-water.com

Le Synteau est membre de l'UIE - 9, rue de Berri 75008 PARIS - synteau.com